

Deutéronome 19

Französische Darby-Übersetzung



1 Quand l'Éternel, ton Dieu, aura retranché les nations dont l'Éternel, ton Dieu, te donne le pays, et que tu les auras dépossédées, et que tu habiteras dans leurs villes et dans leurs maisons, **2** tu sépareras pour toi trois villes au milieu de ton pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne pour le posséder: **3** tu t'en prépareras le chemin, et tu diviseras en trois parties le territoire de ton pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne en héritage; et ce sera afin que tout homicide s'y enfuie. **4** Et voici ce qui concerne l'homicide qui s'y enfuira, pour qu'il vive: Celui qui aura frappé son prochain sans le savoir, et sans l'avoir haï auparavant, **5** comme si quelqu'un va avec son prochain dans la forêt pour couper du bois, et que sa main lève la hache pour couper l'arbre, et que le fer échappe du manche et atteigne son prochain, et qu'il meure: il s'enfuira dans une de ces villes, et il vivra: **6** de peur que le vengeur du sang ne poursuive l'homicide pendant que son coeur est échauffé, et qu'il ne l'atteigne, parce que le chemin est long, et ne le frappe à mort, quoiqu'il ne mérite pas la mort, car il ne le haïssait pas auparavant. **7** C'est pourquoi, je te commande, disant: Sépare-toi trois villes. **8** Et si l'Éternel, ton Dieu, étend tes limites, comme il l'a juré à tes pères, et qu'il te donne tout le pays qu'il a promis de donner à tes pères, **9** parce que tu auras gardé tout ce commandement que je te commande aujourd'hui, pour le pratiquer, en aimant l'Éternel, ton Dieu, et en marchant toujours dans ses voies, alors tu t'ajouteras encore trois villes à ces trois-là, **10** afin que le sang innocent ne soit pas versé au milieu de ton pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne en héritage, et qu'ainsi le sang ne soit pas sur toi. **11** Mais si un homme hait son prochain, et lui dresse une embûche, et se lève contre lui et le frappe à mort, en sorte qu'il meure, et qu'il s'enfuie dans l'une de ces villes, **12** alors les anciens de sa ville enverront et le prendront de là, et le livreront en la main du vengeur du sang; et il mourra. **13** Ton oeil ne l'épargnera point, et tu ôteras d'Israël le sang innocent, et tu prospéreras.

14 Tu ne reculeras point les bornes de ton prochain, que des prédécesseurs auront fixées dans ton héritage que tu hériteras dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne pour le posséder. **15** Un seul témoin ne se lèvera pas contre un homme, pour une iniquité ou un péché quelconque, quelque péché qu'il ait commis: sur la déposition de deux témoins ou sur la déposition de trois témoins, la chose sera établie. **16** Quand un témoin inique s'élèvera contre un homme, pour témoigner contre lui d'un crime, **17** alors les deux hommes qui ont le différend, comparaitront devant l'Éternel, devant les sacrificateurs et les juges qu'il y aura en ces jours-là; **18** et les juges rechercheront bien, et, si le témoin est un faux témoin, s'il a témoigné faussement contre son frère, **19** alors vous lui ferez comme il pensait faire à son frère; et tu ôteras le mal du milieu de toi. **20** Et les autres l'entendront et craindront, et ne feront plus désormais une pareille méchante action au milieu de toi. **21** Et ton oeil n'épargnera point: vie pour vie, oeil pour oeil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.